

AVIS DE PUBLICITE N° 7

Analyse et transcription en règles métiers

des règlements de Studbook,

sous-section Habilitation des reproducteurs

Production d'un DCRM (Document de Conception Règles Métiers)

Année 2022

- SOMMAIRE -

| | | |
|---------|--|----|
| 1 | Objet de l'avis de publicité | 4 |
| 1.1 | Le périmètre de la prestation attendue | 4 |
| 1.2 | Hors périmètre de la prestation | 5 |
| 2 | Méthodologie et démarche envisagées | 6 |
| 3 | Glossaire | 8 |
| 3.1 | Acronymes génériques utilisés dans le document | 8 |
| 3.2 | Termes spécifiques de la gestion de l'habilitation des reproducteurs | 8 |
| 4 | Description du projet | 9 |
| 4.1 | Présentation de l'existant | 9 |
| 4.2 | Généralités | 9 |
| 4.2.1 | La demande de cartes de saillie et le calcul de race | 9 |
| 4.2.2 | Organisation du projet | 11 |
| 4.2.3 | Planning | 12 |
| 5 | Les règlements de Stud-book | 13 |
| 5.1 | Les règles d'habilitation | 14 |
| 5.1.1 | Description | 14 |
| 5.1.2 | Conditions d'exécution | 15 |
| 5.1.3 | Valeurs/Conditions de test | 15 |
| 5.1.4 | Résultat | 15 |
| 5.2 | Les acteurs | 16 |
| 5.2.1 | Acteurs internes | 16 |
| 5.2.2 | Acteurs externes | 16 |
| 5.3 | L'analyse et le travail attendu | 17 |
| 5.4 | Contraintes à prendre en compte | 18 |
| 5.5 | Quelques éléments quantitatifs | 18 |
| 6 | Descriptif technique | 19 |
| 7 | Obligations du titulaire | 20 |
| 8 | Les compétences requises | 21 |
| 9 | Les prestations attendues | 22 |
| 9.1 | Conditions générales d'exécution | 22 |
| 9.2 | Descriptif général | 22 |
| 9.3 | Descriptif détaillé | 22 |
| 9.3.1 | Modalités de pilotage, de gestion et de suivi du projet | 22 |
| 9.3.1.1 | Dans le cadre de l'offre | 22 |
| 9.3.1.2 | Durant la prestation | 23 |



| | | |
|--------|---|----|
| 9.3.2 | Lancement du projet | 23 |
| 9.3.3 | Analyse des règlements de Stud-book | 24 |
| 9.3.4 | La rédaction du DCRM | 24 |
| 10 | Modalités administratives..... | 25 |
| 10.1 | Calendrier prévisionnel d'exécution | 25 |
| 10.2 | Critères d'attribution..... | 25 |
| 10.3 | Composition de l'offre | 25 |
| 10.4 | Livrables attendus pendant la prestation..... | 26 |
| 10.5 | Facturation et modalités de paiement..... | 26 |
| 10.5.1 | Facturation et paiement | 26 |
| 11 | Annexes..... | 27 |

1 Objet de l'avis de publicité

Cet avis de publicité a pour objet l'analyse et la traduction des règlements de Studbook dans un document permettant de réaliser les développements nécessaires à la mise en place des règles dans un outil de types « moteur de règles ». L'ensemble des documents DCRM (Document de Conception des Règles Métier) ont pour objet de spécifier le besoin d'un point de vue métier, avec un niveau de détails permettant l'élaboration des scénarios de la recette. Il s'agit concrètement de cartographier l'ensemble des règles élémentaires qui régissent le raisonnement à appliquer sur le processus d'attribution de l'approbation ou de l'autorisation à produire d'un équidé, l'ordonnancement de ces règles, l'ensemble du vocabulaire qui permettra d'écrire les règles et donc le modèle logique de données sous-jacent sur lequel le vocabulaire sera construit. Cette construction est itérative.

Les prestations à fournir (pas de développements attendus) consistent à :

- Analyser l'ensemble des règlements de stud-book, au niveau des sections qui concernent l'habilitation des reproducteurs
- Conduire plusieurs réunions de travail avec l'équipe projet visant à s'approprier le besoin et « décortiquer et structurer » les règlements de Stud-book.
- Produire le livrable attendu (DCRM), conformément aux « standards » de l'IFCE avec temps d'échanges « aller-retour » avec les experts métiers et l'équipe projet.
- Contribuer à l'animation de trois instances au maximum de management du projet en prenant en charge les comités Opérationnels du projet et les Comités de Pilotage.

Le candidat devra mettre en évidence les coûts et les charges associés à chacune des prestations à fournir.

1.1 Le périmètre de la prestation attendue

Le périmètre de la prestation attendue se décompose comme suit :

- **Recueillir le besoin**
 - Organise une ou plusieurs réunions de cadrage permettant de comprendre le contexte et percevoir les attentes de l'équipe projet.
- **Analyse des règlements de Stud-book**
 - Le prestataire doit prendre connaissance de l'ensemble des règlements de Stud-book, principalement les sections qui concernent



l'approbations et l'autorisation des reproducteurs. Il doit méthodiquement extraire les règles qui régissent l'obtention des droits pour un reproducteur. Ce travail doit permettre :

- d'une part de réaliser des regroupements
 - d'autre part de comprendre la cinématique métier de validation
- **Produire le document DCRM de recueil des règles :**
 - Le prestataire doit produire un document de type DCRM qui permet de recenser l'ensemble des règles métiers nécessaires pour la mise en œuvre des règles contenues dans les règlements de Stud-book.
 - **Pilotage du projet :**
 - Animer maximum trois instances de management du projet en prenant en charge les comités Opérationnels du projet et les Comités de Pilotage
 - Une réunion de lancement
 - Une à deux COPIL/COSUIV

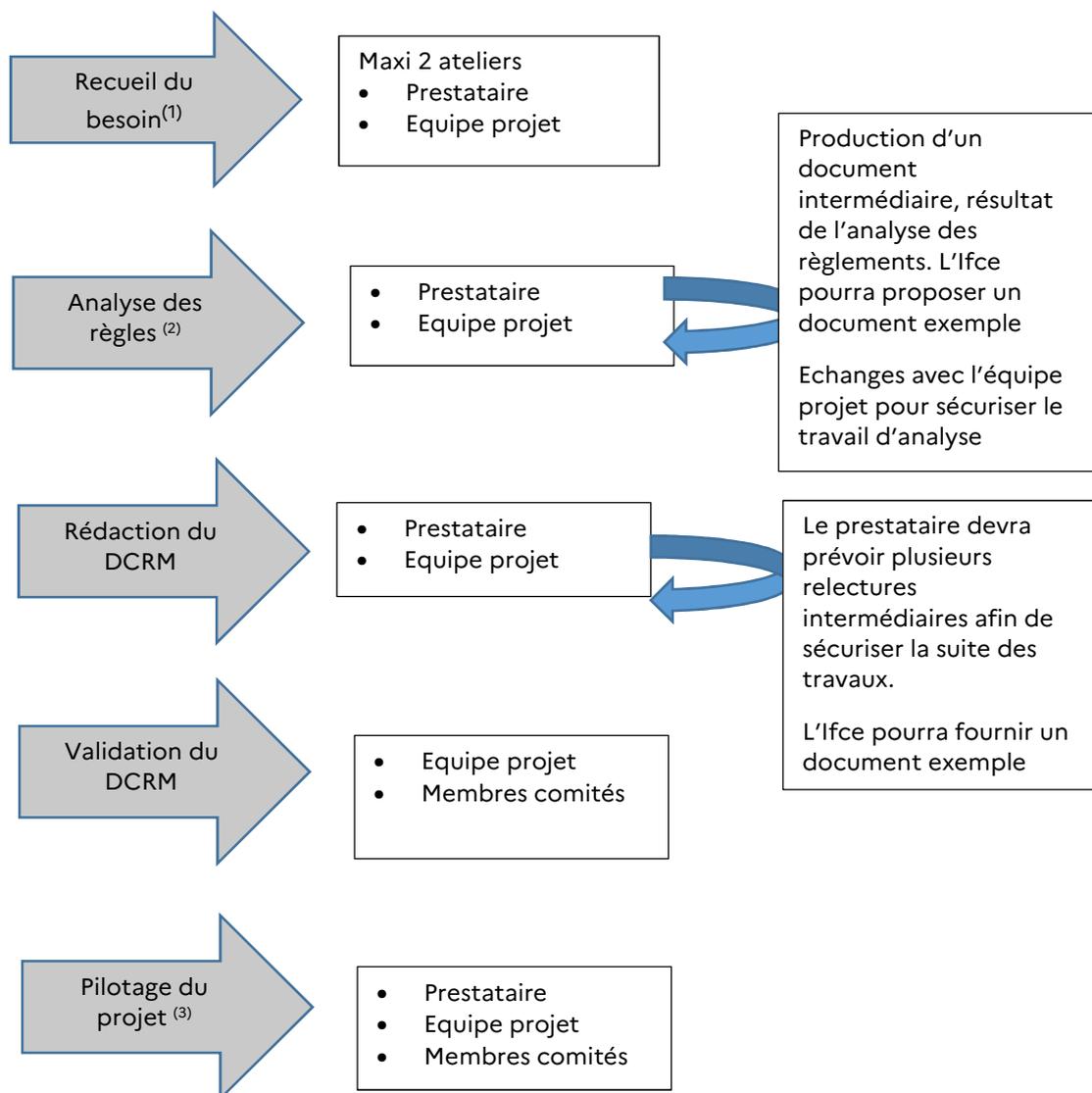
1.2 *Hors périmètre de la prestation*

A noter que le périmètre de la prestation attendue exclut :

- L'analyse des sections des règlements de Stud-book qui ne concerne pas directement les conditions d'approbations et/ou d'autorisations des reproducteurs. En outre, les annexes sanitaires ne sont pas à prendre en compte puisqu'elle font l'objet d'un autre projet.
- Le développement des règles

2 Méthodologie et démarche envisagées

Le prestataire devra proposer une démarche projet des étapes ci-dessous, basée sur l'analyse structurée en phases successives autour d'une équipe projet et d'une participation des utilisateurs.



⁽¹⁾ Le nombre d'ateliers « Recueil des besoins » restera à définir en fonction du besoin avec le prestataire qui les animera. Le prestataire s'engagera à ne pas dépasser le nombre maximal de deux ateliers de travail.

Il devra préalablement avoir pris connaissances de la totalité des spécifications fonctionnelles mises en annexes : SFG (*Annexe I*), SFD (*Annexe II*), ainsi que du glossaire (*Annexe III*), et des documents sources (Annexes IV) et exemples (Annexes V et VI)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



(2) Le prestataire proposera une organisation de la phase « d'analyse des règlements de Stud-book », en tenant compte des particularités et attentes du projet vu en atelier de recueil des besoins.

Il étudiera un cadencement de la phase d'analyse, par races, par thèmes, au travers d'itérations, avec un aller-retour par itérations pour permettre les échanges. Cette cadence sera à définir lors de la réunion de lancement.

L'IFCE accordera de l'importance à la méthodologie de projet proposé pour permettre une bonne adéquation avec le besoin tout en restant sur une offre financièrement raisonnée.

(3) Le prestataire soumettra une organisation de la phase « Pilotage » en s'engageant à ne pas dépasser le nombre maximal de trois instances de management du projet. Il participera et animera ces instances.

3 Glossaire

3.1 Acronymes génériques utilisés dans le document

| | |
|--------|--|
| AA | Assistance Administrative |
| AMOA-O | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage Opérationnelle |
| BL | Bon de Livraison |
| RA | Responsable d'Application |
| RF | Responsable Fonctionnel |
| RP | Responsable de Projet |
| AMOA | Assistance à Maîtrise d'Ouvrage |
| DSI | Direction des Systèmes d'Information |
| EQP | Équipe Projet |
| MOE | Maîtrise d'œuvre |
| MOA | Maîtrise d'Ouvrage |
| IFCE | Institut Français du Cheval et de l'Équitation |
| SIRE | Système d'Information Relatif aux Équidés |
| SI | Système d'Information |
| SIRE2 | Logiciel principal du SIRE, Version 2 |
| SIRE3 | Logiciel principal du SIRE, Version 3 |
| SFG | Spécification Fonctionnelle Générale |
| SFD | Spécification Fonctionnelle Détaillée |
| BRMS | Business Rules Management Systems |

3.2 Termes spécifiques de la gestion de l'habilitation des reproducteurs

Pour les termes spécifiques utilisés au sujet de la gestion des demandes de cartes de saillie, il convient de se référer au glossaire fourni en *annexe III* de ce document.

4 Description du projet

4.1 Présentation de l'existant

L'enregistrement de l'habilitation des reproducteurs et le résultat de nombreuses procédures manuelles. Elle s'appuie sur l'application historique du SIRE, SIRE2 principalement établie en technologie PL/SQL.

Dans la première étape, les OS transmettent à l'IFCE un PV de commission récapitulatif de l'ensemble des décisions prises pour les reproducteurs (validation, ajournement, suspension, etc). Ce PV fait l'objet d'un contrôle manuel pour sa forme et d'un contrôle de cohérence pour les données qu'il contient (en accord avec les règlements de Stud-book). Ces contrôles sont réalisés visuellement. Dès lors que l'AA est satisfaite des informations dont elle dispose, elle les enregistre dans SIRE2.

La seconde étape est celle de la délivrance d'un carnet de saillie permettant à un reproducteur mâle de produire dans une collection de race données. Cette étape exige des vérifications supplémentaires qui sont aujourd'hui présente dans les règlements de Studbook. Ces vérifications sont là aussi réalisées manuellement.

L'IFCE ayant déjà éprouvé la technologie moteur de règles pour le calcul des races possibles pour un futur poulains (règles elles aussi issues des règlements de Stud-book), souhaite poursuivre ces travaux en « dématérialisant » le contrôle des règles d'habilitation des reproducteurs

4.2 Généralités

4.2.1 La demande de cartes de saillie et le calcul de race

La mise à disposition des droits des reproducteurs s'inscrit dans un contexte fonctionnel plus large que le simple enregistrement. Ces droits sont utilisés par plusieurs application, les 2 principales étant :

- le calcul de race qui exploite les droites des parents reproducteurs pour déterminer la race du produit
- en amont de la saillie, l'application de demande de cartes de saillies qui fige les droits acquis pour un reproducteur donné et une quantité de saillies

Les explications ci-dessous représentent de façon très résumée l'activité de gestion des demandes de cartes de saillie.



Demande de cartes de saillie :

La demande de cartes de saillie est l'une des activités qui relève de la mission de l'établissement concernant la tenue matérielle des livres généalogiques, ayant pour objectif final l'obtention d'un document d'identification avec des origines et le plus souvent l'inscription à un Stud-Book. Cette mission est réalisée et confiée à l'Institut Français du Cheval et de l'Équitation [IFCE-SIRE] en majeure partie en délégation de prestation de ces Organismes de Sélection.

C'est une démarche qui met en jeu la responsabilité de plusieurs métiers. Elle est basée sur l'enregistrement des informations suivantes :

- Un trio de référence Année de monte/ Responsable des cartes de saillie/Etalon,
- Plusieurs critères dits de « contenu », déterminants, permettant de constituer le dossier de demande de cartes de saillie pour produire dans une ou plusieurs races et/ou appellation
- Une ou plusieurs pièce(s) administrative(s), le cas échéant
- Un paiement

Elle aboutit, après vérification et validation de certaines règles métiers à la délivrance d'un droit à produire. Ce droit à produire est limité en nombre. Il s'appuie sur la notion de carte de saillies défini pour le trio de référence année de monte/personne responsable des cartes/étalon et une collection de races, elles-mêmes résultat de l'habilitation des reproducteurs.

La délivrance de ce droit est requise pour permettre au Responsable des cartes de déclarer une saillie pour l'année de monte et l'étalon composant le trio de référence enregistrée dans la demande. La collection de races liée à ce droit est déterminant pour évaluer la race du futur produit.

La race du produit est elle-même déterminée par un moteur de règles. Cette solution, mise en place en 2014 au sein de l'établissement, fonctionne de la façon suivante :

1. Récupération des critères de détermination de la race :
 - a. Critères de procédure : race forcée, type de procédure, etc
 - b. Critères de dossiers : informations sur les équidés reproducteurs, la saillie, la naissance, etc

Dans cette première étape, le choix a été fait de ramener la totalité des critères requis pour l'évaluation de toutes les races possibles. Ainsi, le moteur de règles dispose à son



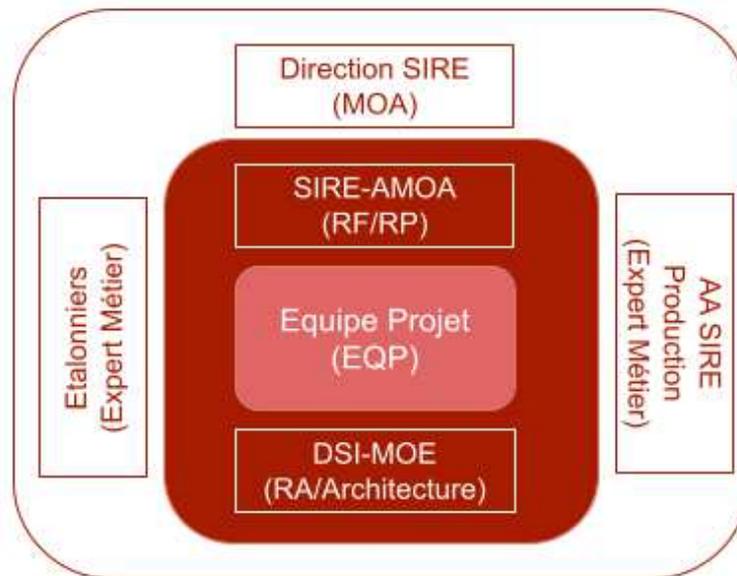
lancement de toutes les valeurs nécessaires et n'est pas contraint de récupérer de nouvelles informations.

2. Passage de ces critères au format pivot puis à la solution moteur de règle
3. Exécution du moteur :
 - a. Application du workflow d'exécution des règles. Elles sont regroupées par « paquets ». Certaines concernent les parents, d'autres la saillie, d'autres les infos administratives, etc → ce regroupement facilite aussi bien la lecture des règles, les travaux de maintenance mais aussi les exigences fonctionnelles qui permettent d'éviter certains paquets de règles dans des cas précis
 - b. En fin d'exécution du moteur, une règle de consolidation des données est effectuée pour retourner à l'appelant un résultat en adéquation avec sa demande
4. Le résultat du moteur passe au format pivot (Json) pour transmission à l'appelant.

Cette logique ayant porté ses fruits pour la solution calcul de race. L'IFCE souhaite appliquer le même principe pour la mise en œuvre des règles d'habilitation.

4.2.2 Organisation du projet

Le projet de refonte de l'application de Gestion des demandes de cartes de saillie est placé sous l'autorité du Responsable de Projet (RP) qui coordonne toutes les actions de l'Équipe Projet de l'IFCE (EQP).



Deux instances de management seront mises en place, spécifiquement à la gestion d'un projet :

- Un Comité de pilotage pour lequel les dates seront à planifier dans le planning du projet
- Un Comité de suivi opérationnel qui se réunira au minimum toutes les deux semaines

Le titulaire travaillera pour l'Équipe Projet. Le responsable du projet est systématiquement associé à ces travaux.

4.2.3 Planning

La finalisation de cette prestation est souhaitée pour fin mai 2022.

Les travaux débuteront dès la commande.

Le candidat présentera dans sa réponse un planning prévisionnel et dimensionnera son équipe en conséquence.

5 Les règlements de Stud-book

Un Stud-Book est un livre généalogie qui permet de répertorier et de classer les équidés appartenant à une race donnée. Ce livre est tenu soit par un Organisme de Sélection (ou Association Nationale de Race) agréé pour gérer une ou plusieurs races, soit directement par l'IFCE quand la race n'est pas administrée par un OS.

Chaque livre généalogique est régi par un Règlement de Stud-Book. Tous les règlements de Stud-Book présentent globalement la même structure. Ils sont articulés en différents chapitres permettant de décrire les règles d'organisation, d'inscription et de reproduction au sein d'un Stud-book :

- Préambule de présentation du règlement
- Composition du Stud-book
- Appellation
- Conditions d'inscription au Stud-book
- Orientation du programme de sélection
- Sélection des reproducteurs
- Annexes

Le règlement de Stud-Book va servir de référence pour la constitution des règles à contrôler dans le cadre de l'habilitation des reproducteurs. Ces règles se retrouvent principalement dans le chapitre « Sélection des reproducteurs » mais aussi dans le chapitre « Annexes » qui sert à décrire, entre autres, les différentes règles sanitaires (cf projet Sanitaire). Il est à noter cependant que la rédaction des règlements de Stud-Book n'est pas forcément uniforme pour toutes les races, il sera donc nécessaire d'effectuer une lecture approfondie des textes afin de s'assurer que toutes les règles relatives à l'habilitation auront été recensées.

Les interactions de l'objet Règlement de Stud-Book avec l'application Habilitation des reproducteurs sont détaillées plus loin dans ce document dans le chapitre consacré à la procédure de calcul d'un statut d'habilitation. De même, en annexe, est fourni un document de structuration des règles.

D'un point de vue fonctionnel, chaque fois qu'il sera nécessaire de faire évoluer le statut d'habilitation d'un équidé pour une race et/ou une période donnée, l'application devra se référer aux règles présentes dans le Règlement de Stud-Book de la race à la période voulue (les Règlements de Stud-Book pouvant évoluer d'une année sur l'autre). Cet appel permettra de déduire un statut de l'équidé par rapport au Règlement et de le mémoriser dans l'objet métier « Dossier d'Habilitation » du reproducteur.



5.1 Les règles d'habilitation

Les règles d'habilitation sont la traduction normalisée du contenu du Règlement de Stud-Book. Une règle peut être spécifique à un Règlement de Stud-Book mais elle peut aussi revêtir un caractère plus générique et se retrouver dans plusieurs règlements différents. C'est cet objet qui fera le lien entre la version textuelle des règles et une traduction permettant leur utilisation par les différents processus relevant de la procédure d'habilitation des reproducteurs.

L'alimentation et la maintenance des règles sont du ressort de l'expert fonctionnel du métier « Habilitation des reproducteurs » qui doit disposer des outils et interfaces pour pouvoir effectuer, tester et recetter les modifications que subissent les Règlements de Stud-Book au fil du temps.

Basiquement, une règle revêt la structure suivante :

- Description : nom, regroupement éventuel, priorité
- Conditions d'exécution (ex. pour une race, pour une période, ...)
- Valeurs/conditions de test
- Résultat

5.1.1 Description

Pour décrire une règle, il est nécessaire de lui donner un nom unique ayant une structure permettant de comprendre de manière rapide à quoi se rapporte la règle. Il est nécessaire de pouvoir aussi disposer de la règle sous sa forme textuelle telle quelle apparaît dans les Règlements de Stud-Book.

Afin de structurer et d'organiser les règles, il est nécessaire que chacune d'elles soit inscrite dans un « paquet » de regroupement. Cette notion de regroupement a pour but de rassembler les règles ayant un même champ d'application. Les champs d'application des règles peuvent être de nature globale (ex. initialiser les audits de toutes les règles) ou spécifique (ex. tester des informations zootechniques pour une race).

Enfin, il peut parfois être nécessaire de prioriser les règles entre elles au sein d'un regroupement. Par défaut de cette information sur les règles, ces dernières s'exécutent sans ordre. Mais il doit être possible de prioriser une ou plusieurs règles



par rapport à d'autres. Quand cette information est présente sur une règle, plus sa valeur est grande, plus sa priorité l'est.

5.1.2 Conditions d'exécution

Il s'agit avec cette notion de pouvoir filtrer l'exécution de règles sur des critères d'ordre général qui ne sont pas mentionnés dans les Règlements de Stud-Book. Il doit être possible de conditionner l'exécution d'une règle pour une race donnée, par exemple, pour une période ou encore sur une variable d'environnement de déclenchement des règles (par exemple des règles en SIMULATION vs des règles mode CALCUL).

5.1.3 Valeurs/Conditions de test

Ce sont les différents tests à réaliser afin de vérifier le résultat d'une règle. La condition de test se compose de 3 entités :

- Le critère, c'est-à-dire l'attribut d'une règle permettant de la vérifier. Par exemple, dans la règle textuelle « Le candidat étalon doit être âgé de 3 ans au moment de son approbation », le critère de la règle est « âge de l'étalon »
- La valeur, correspond à la valeur que doit avoir le critère pour vérifier la règle. Dans l'exemple ci-dessus, la valeur est 3.
- Le paramètre correspond à l'information qu'il faut comparer avec le critère et sa valeur pour déterminer si la règle est vérifiée ou non. Le paramètre peut provenir de différentes sources. Il peut s'agir d'une information provenant de paramètres fournis avant la vérification des règles (fichier de paramètres, informations de base de données, variables globales du moteur de règles, ...) mais aussi de résultats d'autres règles effectuées en amont (ex. si la règle X est valide et que la jument est de couleur baie alors ...) ou encore de résultats de fonctions de calcul interne au système (ex. si la différence entre la date de naissance du cheval et la date système est supérieure ou égale à 3 ans, alors ...)

Chaque condition de toutes les règles extraites des Règlements de Stud-Book doit être décrite de manière exhaustive.

5.1.4 Résultat

Lorsqu'une règle est évaluée, elle produit un résultat. Dans le cas le plus fréquent, ce résultat s'exprime sous une forme OK quand la règle a pu vérifier positivement toutes



ses conditions de test / KO quand au moins une des conditions de test n'est pas vérifiée.

Cependant, certaines règles doivent pouvoir fournir un résultat plus complexe (une valeur chiffrée par exemple) qui pourra servir de condition de test pour une autre règle.

Le résultat est enregistré dans une structure que l'on nomme « audit ».

A noter : l'ensemble des règles, leurs descriptions, leurs conditions d'exécution, leurs conditions de test et leurs audits sont détaillées dans un document spécifique : le « Document de Conception des Règles Métier » (DCRM) qui représente la couche de spécifications détaillées des règles

5.2 Les acteurs

5.2.1 Acteurs internes

- **Assistants Administratives :**
 - Travaillant principalement sur des déclarations papier,
 - Opérant des « saisies de masse » au travers d'applications dédiées,
 - Ayant un accès sur l'ensemble des informations de la base en fonction de leur domaine d'activité « métier »
- **Assistants WEB :**
 - Travaillant sur une plate-forme d'accueil téléphonique pour répondre aux besoins des acteurs externes,
 - Ayant un accès sur l'ensemble des informations de la base

5.2.2 Acteurs externes

- **Organismes de Sélection :**
 - Opérant au travers d'interfaces spécifiques fournies par l'ifce et se comportant comme des acteurs internes,
 - Echangeant avec l'ifce au travers de fichiers, de webservices...,
 - Ayant un accès sur les informations de la base relevant des races dont ils ont la charge
- **Naisseurs/Propriétaires/Etalonniers :**
 - Opérant sur le web au travers de leur compte et de leur espace personnalisé,
 - Echangeant avec l'ifce au travers de fichiers, de webservices, ...,
 - Ayant un accès aux informations de la base SIRE relevant des équidés qui leur sont rattachés (propriété, mandat...)



Les Organismes de Sélection, comme ils ont accès à des interfaces SIRE, sont à considérer comme des utilisateurs « Expert ». Les autres acteurs externes sont quant à eux à considérer comme des utilisateurs « Standard ».

5.3 L'analyse et le travail attendu

A partir des règlements de Stud-book, et en association avec les experts métiers du SIRE, le prestataire devra proposer un découpage en règles et une cinématique d'orchestration de ces règles permettant de répondre aux questions :

- Que faut-il vérifier pour qu'un équidé puisse produire dans une race donnée ?
- Mon équidé est-il habilité à produire dans une race donnée ?
- Quelles sont les conditions fonctionnelles qui ne permettent pas à mon équidé de produire dans une race donnée ?

Les règlements de Stud-book possèdent un formalisme relativement standardisé qui permet facilement d'extraire les règles et de mener des comparaisons.

On peut lire dans le règlement du Stud-book français du cheval Pur Sang :

Pour être approuvés pour produire au sein du stud-book français du Pur-Sang, à compter de la date de publication du présent règlement, les candidats étalons doivent :

- être inscrits au stud-book français du Pur-Sang ;
- avoir leur document d'identification validé, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour ;
- être âgés d'au moins 3 ans ;
- être déclarés apte à la reproduction en monte naturelle par certificat établi par un vétérinaire détenteur d'un mandat sanitaire, à transmettre chaque année avec la demande d'approbation à la monte publique ;

Et dans celui du Stud-book français du cheval Arabe :

Pour être approuvés pour produire au sein du stud-book français du cheval Arabe, les candidats étalons, stationnés habituellement en France, doivent :

1. être inscrits au stud-book français du cheval Arabe ;
2. avoir leur livret validé, leur génotype déterminé, leur carte d'immatriculation à jour ;
3. être âgés d'au moins 2 ans ;
4. satisfaire aux règles sanitaires définies dans l'annexe sanitaire,
5. satisfaire aux dispositions concernant le dépistage du SCID et CA conformément à l'article 10.

Le prestataire devra établir dans un document reprenant l'ensemble des critères permettant d'évaluer l'habilitation des reproducteurs, les règles permettant d'évaluer les conditions à partir des critères et les résultats qu'on peut déterminer.



Comme expliqué précédemment, l'analyse sera menée en plusieurs phases :

- Un travail d'analyse à partir de la lecture de tous les règlements afin d'extraire l'ensemble des règles
- Un travail avec le métier, mené au fur et à mesure, pour confirmer/infirmier les hypothèses
- Un travail de structuration/regroupement des règles
- Un travail de rédaction du document final

En fonction de son expérience, le prestataire pourra proposer une méthodologie de travail différente et adaptée.

5.4 Contraintes à prendre en compte

Le projet d'habilitation des reproducteurs s'inscrit dans une refonte plus large des outils à destination des étalonniers. En outre, ces applications revêtent un caractère considéré « sensible » pour l'établissement et les acteurs de la filière, étant donné que cette démarche est obligatoire (en partie en délégation de prestation) et qu'elle peut constituer la première étape des démarches concernées par la gestion de la monte. Pour les Organismes de Sélection désirant gérer toute les démarches de la chaîne, si celle-ci ne peut être réalisée, la démarche suivante ne pourra l'être non plus. De plus, les Etalonniers sont des utilisateurs importants (font un nombre de démarches significativement plus élevé qu'un éleveur ou propriétaire par exemple) et constitue une population d'acteur externe « sensible » et influente dans la filière équine.

5.5 Quelques éléments quantitatifs

Nombre de règlements de Stud-book : **52** (disponible sur le site www.ifce.fr)

Nombre de canvas de règles pour le calcul de race : **165**

ex, si 2 Studbook exige une condition d'âge, cela ne compte que pour 1 même si la valeur du critère attendu n'est pas la même

Nombre de règles pour le calcul de race : **1500**

Une règle étant systématiquement la réduction à la plus simple expression ***Si condition Alors action***). Ce chiffre tient compte de l'ensemble des règles « critérisées », c'est-à-dire toutes les règles (165) pour toutes les valeurs possibles (présentes dans les 52 règlements)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



6 Descriptif technique

Sans objet



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



7 Obligations du titulaire

Le Titulaire du présent avis de publicité est soumis à une obligation de résultats quant au respect des exigences mentionnées dans le présent document.

Il s'engage à appliquer l'état de l'art pour réaliser les prestations décrites dans le présent document.

De plus, le Titulaire a un devoir de conseil ou d'alerte s'il se rend compte, lors de ses interventions, de dysfonctionnements potentiels au titre de ses prestations.

De la même façon, s'il considère que des éléments fournis par l'IFCE ne sont pas satisfaisants, il est de sa responsabilité d'en alerter le RP, le plus rapidement possible.

Ce devoir de conseil ou d'alerte est formel et fondé sur la production d'un rapport qui décrit les risques et menaces et propose des actions pour les réduire.

L'IFCE prend alors toutes les dispositions nécessaires pour donner suite ou non aux observations et propositions du Titulaire. Les décisions et actions décidées par l'IFCE seront consignées formellement et transmises au titulaire, dans le meilleur délai en regard de l'importance du sujet.

8 Les compétences requises

Les compétences attendues des candidats sont les suivantes :

- Expertise en moteur de règles
- Conception, prototypage
- Compétence en gestion de projet
- Force de proposition
- Qualité rédactionnelle

9 Les prestations attendues

9.1 Conditions générales d'exécution

L'IFCE, sans exiger une présence permanente de titulaire, souhaite néanmoins un accompagnement sur le site de Pompadour (si la situation sanitaire le permet).

Travaux de pilotage : le chef de projet du titulaire ou analyste en charge de la conception devra planifier des comités de pilotage.

Travaux d'analyse : les travaux d'analyse pourront ou non être rédigés dans les locaux du titulaire.

Travaux de rédaction du DCRM : en regard de ses capacités limitées à accueillir les équipes du titulaire, l'IFCE laisse le choix à ce dernier de réaliser ou non les travaux sur le site de l'IFCE.

Le projet sera suivi sous DeProj, l'outil de gestion de projets en ligne de l'IFCE. Le titulaire et l'équipe projet y archiveront les comptes rendus de réunions/ateliers, documents livrables, temps d'échanges.

Les documents produits par le titulaire au cours de la prestation sont impérativement au format Word ou Powerpoint pour les supports de réunion.

9.2 Descriptif général

- Les modalités de pilotage, de gestion et de suivi du projet,
- Le lancement et la rédaction des plans de travail,
- L'analyse de s règlements de Stud-book
- La production du DCRM
- Les modalités de livraison des attendus (évaluation).

9.3 Descriptif détaillé

9.3.1 Modalités de pilotage, de gestion et de suivi du projet

9.3.1.1 Dans le cadre de l'offre

L'IFCE attend du candidat qu'il lui remette le calendrier prévisionnel de son intervention.



Ce calendrier présentera les différentes étapes envisagées pour mener à bien le projet, les jalons clé et les prérequis à vérifier préalablement au lancement des étapes.

Il mettra en plus en évidence l'effort de production minimum à prévoir pour l'IFCE pour mener à bien chaque étape. Cette estimation des charges sera répartie selon les 4 acteurs de l'organisation à définir :

- Équipe projet – MOE
- Équipe projet – AMOA
- Filière métier – SIRE MOA
- DSI si besoin

9.3.1.2 Durant la prestation

Il s'agit, pour le Titulaire, d'organiser et de piloter l'ensemble des tâches qui lui incombent, dont le pilotage est assuré par le RP.

- Identifie, pilote et suit, de façon exhaustive et transparente, l'ensemble des activités dont il a la charge : planification et suivi d'avancement de ses travaux, élaboration de tableaux de bord de reporting et de pilotage, suivi contractuel, gestion de la documentation projet, etc.
- Organise le Comité de Pilotage du projet,
- Organise conjointement avec le RP de l'IFCE les Comités de suivi (planification et organisation des réunions, préparation des ordres du jour et des supports de présentation, rédaction des comptes rendus et des relevés de décision, etc.),
- Gère les risques sur son périmètre de responsabilité et, en particulier, signale tout risque de dépassement de charges, de délais et de budget en regard des ressources mobilisées,
- Saisit l'IFCE en cas de difficultés nécessitant son intervention ou son arbitrage,
- Gère les changements d'un commun accord avec l'IFCE,
- Propose des mesures pour, le cas échéant, identifier et corriger les causes de dysfonctionnement.

Le titulaire prépare les ordres du jour, anime et produit les comptes rendus ou relevés de décisions des réunions dont il a la charge.

9.3.2 Lancement du projet

L'étape de lancement de projet sert à partager, à confirmer et à valider les rôles et responsabilités des parties prenantes.



Elle sert également à préciser le contenu des attendus du projet avec les moyens humains et matériels mis en œuvre pour la réalisation des objectifs.

Le titulaire présente de manière détaillée le planning prévisionnel des travaux et décrit les différentes phases du projet avec les livrables correspondants. Dans la mesure du possible, pour chaque phase, un découpage en tâches sera précisé avec l'affectation de ces tâches aux ressources. La planification inclut les moyens mis en œuvre à la fois par le titulaire et les moyens à mettre en œuvre par l'IFCE.

9.3.3 Analyse des règlements de Stud-book

Le titulaire prend en charge l'analyse des règlements de Stud-book et produit des spécifications fonctionnelles détaillées, à partir des éléments généraux décrits dans le présent cahier des charges ainsi que des spécifications fonctionnelles diverses annexées à ce document (SFG, SFD Processus et SFD Ecrans), lesquels font office d'entrants à l'étape. Il prend également en charge l'organisation de leur validation par le RP, la MOA et la DSI.

Les dossiers de SFD, annexés au présent cahier des charges et validés formellement par l'IFCE servent alors de référence pour les prestations à réaliser par le titulaire.

Les dossiers d'analyse validés constituent les livrables de l'étape d'analyse. Leur remise à l'IFCE doit faire l'objet d'un Bon de Livraison.

9.3.4 La rédaction du DCRM

Le titulaire prend en charge le travail de rédaction du DCRM, à partir des travaux d'analyse.

Le DCRM validé constitue le livrable de l'étape DCRM. Sa remise à l'IFCE doit faire l'objet d'un Bon de Livraison.

10 Modalités administratives

10.1 Calendrier prévisionnel d'exécution

Le prestataire s'engage à tenir le planning contractuel suivant :

- Démarrage de la prestation : début de Mars 2022
- Fin de projet prononcée : Mai 2022

10.2 Remise des propositions

Lundi 28 février 2022 à 19 heures

Les propositions seront à remettre par mail à l'attention de Mme Sabrina SCIARRA sabrina.sciarra@ifce.fr et à achat@ifce.fr

Institut français du cheval et de l'équitation
SIRE – AMOA
à l'attention de Madame Mme SCIARRA Sabrina
Route de Troche – BP 3 - 19230 ARNAC POMPADOUR

10.3 Critères d'attribution

Les critères d'attribution sont :

- Le prix : 30%
- La qualité de la réponse (méthodologique) et compréhension du besoin : 40%
 - La compréhension du besoin par une reformulation appropriée : 20%
 - L'organisation proposée pour l'ensemble du projet : 10%
 - Le délai de réalisation de la prestation attendue : 10%
- La qualification de l'équipe : 30%

10.4 Composition de l'offre

Sont attendus dans la composition de l'offre :

- Un mémoire technique présentant la compréhension du besoin, la méthodologie, l'outil de conception, la démarche projet, et les différentes itérations (décomposition du projet)
- Les CV des membres de l'équipe
- Les références de la société
- Le bordereau de prix joint (*Annexe VII*)



10.5 Livrables attendus pendant la prestation

- Analyse des règlements de SB au format Word ou Excel
- DCRM au format Word
- Synthèse des différents ateliers
- Bons de livraison (un pour chaque livraison)
- Tableaux de suivi des modifications demandées lors des allers-retours (mise à jour hebdomadaire)
- Supports des comités de suivi
- Comptes rendus de comités et de réunions

10.6 Facturation et modalités de paiement

10.6.1 Facturation et paiement

Les prestations donnent lieu au versement d'acomptes, répartis comme suit :

1. Un acompte de 10% à la réunion de lancement
2. Un acompte de 50% à la première livraison
(L'IFCE pourra s'entendre avec le prestataire à la réunion de lancement pour découper ces 50% en les alignant avec des itérations bien identifiées, en particulier si l'option ou (les options) des spécifications est retenue).
3. Un acompte de 20% à la remise des spécifications détaillées
4. Le solde à la prononciation de la validation de la livraison finale : 20%

Les factures sont établies et payées en 'euros'. Elles indiquent la notion d'acompte. Le titulaire remet pour le solde un décompte des paiements effectués.

Elles doivent être transmises via chorus Pro. Il sera adressé au prestataire lors de la première commande le numéro SIRET de l'établissement et le N° d'engagement juridique.



11 Annexes

- Annexe I : Spécifications Fonctionnelles Générales
- Annexe II : Spécification Fonctionnelles Détaillées
- Annexe III : Glossaire
- Annexe IV : 3 règlements de Stud-book, représentatif de la complexité des règles
- Annexe V : 3 fichiers exemple de l'analyse des règles « calcul de race »
- Annexe VI : extrait du document DCRM calcul de race
- Annexe VII : Bordereau de prix

Toutes les annexes sont téléchargeables sur le lien suivant :

<https://gargantua.ifce.fr/r0c66l>